



CONTRAT DE VENTE

Découverte de la Vendée

Du 8 au 16 juin 2026

Organisateurs équipages Pascal/Orgue/Calu



Nom : Prénom : N° d'Adhérent _ _ _ _ _

Nom : Prénom : Club :

Adresse : CP : _ _ _ _ _ Ville

Adresse courriel : N° de portable : En cas d'urgence :

Longueur CC Hauteur Poids Double essieux oui ☐ Remorque oui ☐ Longueur

L'arrivée devra se faire les vides et les pleins faits. L'heure d'arrivée du point de départ de la sortie devra être respectée

Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du tourisme	Prix/pers	Nb	Montant
Forfait sorties par personne	351€		
Forfait enfant de moins de 12 ans	285€		
TOTAL			

Si vous avez été retenu pour la sortie, contrat à retourner **impérativement** avant le **15/03/2026** par courriel, whatsapp ou courrier avec le règlement.

Les Règlements HelloAsso ne seront débités qu'aux dates suivantes en 3 fois les 15 mars 2026 -15 avril 2026 et 8 mai 2026

Josiane ORGUE Trésorière adjointe
80, rue du Général de Gaulle
91240 Saint Michel sur Orge

Téléphone 06 27 42 03 19 - renejosiane.orgue@gmail.com

Le maximum de camping-cars retenus pour cette sortie est de 15

Choisir le mode de paiement pour le règlement du voyage à l'ACcRéPa

- ☐ Virement : **IBAN FR76 1027 8061 6300 0208 6380 142 BIC CMCIFR2A**
- ☐ Chèque à l'ordre de l'ACcRéPa à envoyer à Josiane Orgue
- ☐ CB via HelloAsso

Les animaux sont les bienvenus dans la sortie mais ne sont pas admis dans les transports, restaurants, salles de réunions, visites, musées et tous les lieux publics. Ils seront sous la responsabilité de leurs propriétaires pendant la totalité de la sortie.

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, péage, les pourboires, les repas et visites non mentionnés au programme, les assurances annulation, rapatriement, et d'une manière générale tout ce qui n'est pas au programme n'est pas inclus dans le prix.

Nom Prénom	Oui	Non	Lesquelles

Le
À

Signature de l'adhérent :

Le
À

Signature du club (nom et prénom) :

Intolérances alimentaires

En cas d'annulation les pénalités sont les suivantes :

De 30 jours à 15 jours avant le voyage 50%

Moins de 15 jours 100%

Les images de la sortie pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Association d'utilisateurs de camping-cars régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de Pontivy
Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n° IMO75100284 /assurance Macif n°15195976
FFACCC - Siège social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton 92240 MALAKOFF